



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 17/07/2025

Le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 11/07/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs

Le quorum de 9 élus est atteint

Présents: M. Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ qui donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2025-07-17-003 – Création d'un poste sur emploi permanent de responsable financier et technique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que dans le cadre de la sécurisation des finances de la commune, il est proposé de créer un poste de Responsable financier et technique,

Considérant que dans son volet "technique" et suite au départ annoncé de la Directrice des services techniques, ce recrutement permettra également de suivre et accompagner les services techniques.

Il/elle aura pour mission :

- Suivi du budget
- Gestion de la trésorerie
- Gestion des subventions (Recherche --> Demande --> Réception)
- Gestion des marchés publics et d'assurance
- Suivi des projets
- Gestion et planification de l'équipe ST
- Gestion du patrimoine
- Relation avec les partenaires
- Gérer et suivre les contrats de service



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création du poste sur emploi permanent d'un Responsable financier et technique
- **INSCRIT** le poste de Responsable financier et technique au tableau des effectifs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNÉRAYE

Le Maire
M. Stéphane ENTÈME

